

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

DM-2026-110

DECISION MUNICIPALE

ATTRIBUTION DE MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
TRAVAUX DE MISE EN SECURITE INCENDIE
CENTRE ARTISTIQUE ET CULTUREL FRANÇOIS MITTERRAND

1.1 – Marchés Publics

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des articles L.2122-22-4° et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 avril 2026 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Vu l'inscription à l'Article 2313 du budget,

Considérant la mise en concurrence effectuée,

Considérant les offres jugées économiquement les plus avantageuses par la mini commission d'appel d'offres en date du 26 mai 2026,

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer le marché de travaux de mise en sécurité incendie au centre artistique et culturel François Mitterrand avec les sociétés suivantes :

Lot	Titulaire	Montant HT
Lot 1 : MENUISERIE ET PLÂTRERIE	BARA MENUISERIE	20 149,57 €
Lot 2 : CHAUFFAGE VENTILATION	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – CLEVIA NORD	34 999,58 €
Lot 3 : ELECTRICITE COURANT FORT	EUROTELEC	101 722,30 €

Article 2 : La dépense sera imputée à l'Article 2313 du budget.

La présente décision sera :

- Article 3 :
- Inscrite au registre des délibérations,
 - Mise en ligne sur le site Internet de la Ville,
 - Transmise au sous-préfet de Dunkerque.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le 03 juin 2026
Le Maire,



Bertrand RINGOT